

VILLE DE LE MUY

NS/Service des Marchés Publics

N° MP 2026/001

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du 10/03/2026
04/03/2026	04/03/2026		au

DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC**LE MAIRE DE LA VILLE DE LE MUY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22.4° et L.2122-23,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique, et notamment son article L.2123-1 traitant des procédures adaptées,

VU le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 modifié portant partie réglementaire du Code de la commande publique, et notamment son article R.2123-1 traitant des procédures adaptées,

VU la délibération n° 2020-17 en date du 22 juin 2020 modifiée par la délibération n° 2023-14 du 07 mars 2023 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de trois millions d'euros Hors Taxes tous types de marchés confondus,

VU la délibération n° 2022-95 du 14 novembre 2022 adoptant les termes du règlement intérieur organisant la commande publique et applicable à l'ensemble des services acheteurs de la ville du Muy, notamment en ce qui concerne les marchés publics relevant de la procédure adaptée,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services (approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021),

CONSIDÉRANT qu'une mise en concurrence a été effectuée pour procéder à la désignation d'un prestataire dans le cadre des Location et maintenance du parc d'imprimantes multifonctions de la ville du Muy,

CONSIDÉRANT qu'une publicité a été envoyée le 07 novembre 2025 pour parution au journal d'annonces légales « Le Var-Information » (parution du 14 novembre 2025), sur le site web dédié du Moniteur « MarchésOnline.com » (mise en ligne du 08 novembre 2025), ainsi que sur le site Internet de la ville valant profil d'acheteur du 07 novembre 2025 au 15 décembre 2025, date limite de réception des offres,

CONSIDÉRANT que trente dossiers ont été retirés (dont dix-sept anonymement) et que trois (03) plis ont été réceptionnés dans le délai imparti, soit ceux des sociétés SHARP BUSINESS SYSTEMS et E-FICIENS, ainsi que celui du groupement conjoint LEASYS APOJE / CM CIC LEASING SOLUTIONS,

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des offres effectuée par les services municipaux et eu égard aux critères pondérés de sélection des offres (soit valeur de l'offre pour 50 % et coût global des prestations pour 50 %), le marché public a été attribué au soumissionnaire qui présente l'offre la plus avantageuse, à savoir la société E-FICIENS,

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des Marchés réunis le 17 février 2026 ont donné à l'unanimité un avis favorable à la conclusion de ce marché avec le soumissionnaire susmentionné,

D É C I D E

ARTICLE 1^{er} : La procédure adaptée ouverte relative aux Location et maintenance du parc d'imprimantes multifonctions est conclue entre la ville de LE MUY et la société E-FICIENS située à La Farlède (83210) – 79, rue Pasteur, sous la forme d'un marché public attribué pour un montant annuel prévisionnel total de Vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-sept euros et vingt-sept centimes Hors Taxes (22 977.27 € HT/an), soit Vingt-sept mille cinq cent soixante-douze euros et soixante-douze centimes Toutes Taxes Comprises (27 572.72 € TTC/an). Ce montant correspond aux choix du pouvoir adjudicateur qui, selon les services, sont les suivants :

Services	Solution retenue
Etat civil	Neuf Noir et Blanc
Communication	Neuf Couleur avec P.S.E.
Secrétariat Général	Neuf Couleur
Ressources Humaines	Reconditionné Couleur
Direction Générale des Services/Marchés Publics	Reconditionné Noir et Blanc
Environnement	Reconditionné Couleur
Direction des Services Techniques	Neuf Couleur avec P.S.E.
Urbanisme	Neuf Couleur
Police Municipale	Neuf Couleur
Mission Locale	Reconditionné Noir et Blanc
Le Muy Emploi Action	Reconditionné Couleur
FRANCE SERVICES	Reconditionné Couleur
Centre Technique Municipal	Reconditionné Couleur
Guichet Unique	Reconditionné Couleur
Crèche « Les Minots »	Reconditionné Couleur
Ecole maternelle Peyrouas	Reconditionné Couleur
Ecole élémentaire Peyrouas	Reconditionné Couleur
Ecole maternelle Micocoulier	Reconditionné Couleur
Ecole élémentaire R. Aymard	Reconditionné Couleur
Restaurant Scolaire	Reconditionné Noir et Blanc
Finances	Reconditionné Couleur

La durée du marché s'échelonnera de sa date de notification jusqu'au 31 mai 2030.

ARTICLE 2 : Le financement de ces prestations sera assuré par les crédits prévus à cet effet au budget communal de l'exercice 2025 et reportés sur l'exercice 2026.

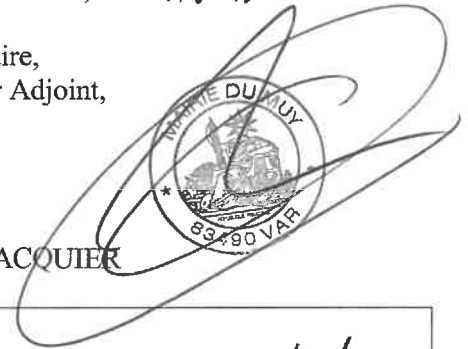
ARTICLE 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULON dans les deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Service de Gestion Comptable de DRAGUIGNAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du VAR et sera consultable sur le site Internet de la ville du Muy www.ville-lemuy.fr.

FAIT A LE MUY, le 04/03/2026

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Romain VACQUIER



Décision mise en ligne sur le site internet de la ville de Le Muy : www.ville-lemuy.fr le 10/03/2026